



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MÈRES

“Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES”

Janvier - Février - Mars 2013

Bimestriel – Prix : 3 €

N° 176

Quel avenir pour un Etat qui n'aime pas ses enfants ?



Depuis 1975, l'Etat français organise l'extermination de 220 000 enfants à naître par an (chiffres officiels INSEE)



Le 24 mars

2013,

pour la première fois dans l'histoire de France, des enfants déjà nés ont été victimes de violences policières sur le territoire national, tel Lancelot, 14 ans, (en haut à gauche) victime à deux reprises des gaz lacrymogènes des CRS. Les personnes âgées n'ont pas été épargnées. Force est de constater qu'une manifestation des plus pacifiques a été réprimée tout aussi violemment par le pouvoir international-socialiste sous obédience maçonnique qu'elle ne l'aurait été sous l'occupation national-socialiste. Il est exact que Paris n'avait jamais connu de manifestation d'une telle ampleur depuis la Libération, les chiffres officiels de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) donnant UN MILLION SEPT CENT MILLE MANIFESTANTS. Reste à savoir si seul le préfet de police de Paris a perdu ses nerfs ou si les ordres émanaient du ministre de l'intérieur voire même des plus hautes autorités de l'Etat français !



S O M M A I R E

Page 1 : Quel avenir pour un Etat
qui n'aime pas ses enfants ?

Page 2 : Le mot du Président

Pages 3 à 5 : NOTRE CONGRES 2013

Page 3 : Edit de 1556 du Roi Henri II

Pages 4 et 5 : Conclusion du Congrès

Pages 6 à 10 : DOSSIER POLITIQUE
FAMILIALE

Page 6 : La défense de la politique familiale
Détruire la famille

Page 7 : Haut Conseil de la Famille
Détruire les allocations familiales

Page 8 : Le rapport Fragonard

Page 9 : Pop, l'enfant sans sexe

Pages 11 et 12 : SOS Futures Mères

Choisissez un
GRAND VIN DE BORDEAUX

Château Bessan

Vendanges faites à la main

1^{ères} Côtes de Bordeaux rouge 2007

Elevé en fût de chêne

36 bouteilles : 269 € - 60 bouteilles : 432 €

Bordeaux rouge 2008

36 bouteilles : 189 € - 60 bouteilles : 297 €

Bordeaux rouge 2009

ou Bordeaux blanc sec 2009

36 bouteilles : 205 € - 60 bouteilles : 324 €

Rémy et Sylvie Verdier

Paiement à l'ordre de

Sarl Vignobles et Crus de Bessan

CHÂTEAU BESSAN

33550 TABANAC

Tél : 09 77 35 76 43 – Fax : 05 56 67 12 77

www.chateaubessan.fr

chateaubessan@wanadoo.fr

Le Château Bessan produit d'autres vins :
blanc sec, rosé, blanc liquoreux, crémant

Tarifs sur demande

LE MOT DU PRESIDENT

LOI TAUBIRA : TOUT EST PERDU !

IL RESTE LA RUE ...

On ne pouvait guère espérer du Sénat un vote de bon sens au sujet du faux "mariage homosexuel". Plus que l'Assemblée Nationale, le Sénat est sous la coupe des loges maçonniques, qui inspirent toutes ces lois "républicaines" qui détruisent la France.

Six voix de différence - ou trois voix, on ne sait plus - c'est fort peu diront quelques beaux esprits : qu'importe ! le vote est acquis. Par brigandage ? Certes, truqué ? Sûrement, par compromission entre la fausse droite et la vraie gauche ? Evident... Les trahisons des politiques ("éclairés") "de droite" sont habituelles. Mais la loi est passée.

La démocratie actuelle ne fonctionne que dans un sens : toujours vers le pire. Et les dés sont toujours pipés : si le pays réel murmure et proteste, c'est que le peuple se trompe, on saura bien le contourner. N'oublions pas l'exemple du "Non" français au traité de Maastricht...

- 700.000 signatures, réunies en moins de 15 jours (un tour de force), pour une pétition adressée au CESE : Foutaises ! Irrecevable !

- 1,5 million de personnes deux fois de suite dans les rues de Paris : foutaises ! Des groupuscules !

- 250.000 "cartons rouges" envoyés au Sénat en moins de cinq jours : foutaises ! Des factieux !

- des enfants à la mamelle aspergés de gaz lacrymogènes, des mères de famille molestées, des jeunes gens interpellés malgré une constante bonne humeur et l'absence de toute violence : Foutaises, vous dis-je ! Des extrémistes !

Rien n'a de prise sur un pouvoir aveugle et sourd, méprisant et incompetent, cramponné à une idéologie totalitaire d'un autre âge : l'égalité forcée.

Le faux "mariage homosexuel" - qui ne correspond à aucune nécessité - dont le peuple français se moque éperdument, réclamé par moins de 20 000 personnes en France, va dissoudre ce qui reste de l'institution familiale déjà bien ébranlée par la contraception, l'avortement, la fécondation artificielle, le divorce...

Ce n'est pas le sort des enfants - auquel certains adversaires de la loi affectent de se cantonner - qui fait la nocivité de la loi Taubira. C'est la destruction de l'institution familiale qui en fait la gravité, celle-ci ne peut s'accommoder d'un vote à la sauvette - entre deux portes - comme si de rien n'était. La famille détruite, il ne reste plus que l'intérêt personnel, la haine, et la jouissance, dans les rapports humains.

Tel l'allumeur de réverbère du "Petit Prince" de St Exupéry, François Hollande applique la consigne : "C'est la consigne" ... Il ne peut rien faire d'autre, car il n'a plus aucun pouvoir régalien, étant totalement soumis au cosmopolitisme international.

L'Utopie cosmopolite veut détruire la société chrétienne, parce que celle-ci est au service de l'homme, à cause de la Transcendance et de la Miséricorde, fondée sur la Famille, la Cité, la Nation.

Les moyens dialectiques du cosmopolitisme sont :

- l'immigration étrangère, surtout si elle est musulmane,
- l'antiracisme,

Et "l'homophobie" est une composante de l'antiracisme. Il ne faut jamais utiliser ni les termes ni les arguments de l'adversaire, et encore moins s'en défendre, mais répondre "doctrine contre doctrine" comme le disait Jean Jaurès, reprochant à juste titre aux députés catholiques de n'avoir pas su défendre leurs idées.

Notre doctrine, depuis le début, c'est l'accueil de la Vie, le mariage de l'homme et de la femme, la famille. Nous n'y changerons rien.

Ce combat est un **combat politique**, car ce sont les lois, quand elles sont vicieuses, qui détruisent l'harmonie sociale. L'accueil de la vie, la famille, sont au coeur de la loi naturelle, qui, avec l'objection de conscience pour respecter les autres, forme une base assez large sur laquelle il est possible de regrouper beaucoup de monde pour abroger la loi Taubira.

En attendant, nous ne lâcherons pas les politiques qui nous trahissent. Car, c'est bien d'une trahison qu'il s'agit quelque soit leur couleur politique "officielle". Notre avantage, c'est le refus clair et net de la perversion. La stratégie spontanée autour du "Printemps Français", de "Civitas", comme de la "Manif pour Tous", après les grandes manifestations de mécontentement, de "comités d'accueil" improvisés et imprévus qui agacent les ministres et inquiètent la police, va être payante car "ils" n'y croient pas. Ils pensent que cela ne durera pas, mais nous ne lâcherons pas ! Il faut continuer indéfiniment de "les marquer à la culotte", si je puis dire, en attendant la déculottée électorale qu'ils redoutent, mais qu'ils méritent.....

Docteur Luc PERREL

Président

EDIT DE 1556 DU ROI HENRI II

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE MAGISTRALE TRÈS REMARQUÉE, LE PR JEAN DE VIGUERIE A LONGUEMENT COMMENTÉ L'ÉDIT PRIS PAR LE ROI HENRI II EN 1556.

Pour lutter contre les infanticides et les mariages « clandestins » Henri II établit en février 1556 un édit obligeant les femmes non mariées et veuves à déclarer leur grossesse.

Henri, par la grâce de Dieu, roi de France ; a tous présens et à venir, salut. Parce que plusieurs femmes ayant conçu enfants par moyens deshonnêtes, ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, déguisent, occultent et cachent leurs grossesses sans en rien découvrir ni déclarer ; et avenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis suffoquent, meurtrissent, et autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le sacrement de baptême ; ce fait, les jettent en des lieux secrets et immondes, où les enfouissent en terre profane, les privant par tels moyens de la sépulture coutumière des Chrétiens. Ordonnons que toute femme qui se trouvera duement atteinte et convaincue d'avoir célé, couvert et occulté, tans sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et sans avoir pris de l'un ou l'autre, témoignage suffisant, même de la vie ou mort de son enfant, lors de l'issue de son ventre ; et après se trouve l'enfant avoir été privé tant du sacrement de baptême, que de la sépulture publique et accutumée, soit telle femme tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant ; et pour réparation, punie de mort et dernier supplice, et de telle rigueur que la qualité particulière du cas le méritera. Donné à Paris, au mois de février 1556.

Le consentement des parents est obligatoire, les enfants peuvent être déshérités s'ils se marient sans le consentement de leurs parents et ce jusqu'à l'âge de trente ans pour les garçons et de vingt cinq ans pour les filles.

Que les enfants de famille ayans contracté et qui contracteront cy après mariages clandestins contre le gré, vouloir, et consentement et au de sceu de leurs pères et mères, puissent ... Estre par leurs dits pères et mères, et chacun d'eux, exheredez et exclus de leurs successions, sans espérance de pouvoir quereller l'exheredation qui ainsi aura été faite. Puissent aussi les dits pères et mères pour les causes que dessus, recoquer toutes et chacunes les donations et avantages qu'ils auraient fait à leurs enfans.

...

Ne voulons aussi et n'entendons comprendre les mariages qui auront esté et seront contractez par les fils excédans l'age de trente ans, et les filles ayant vingt-cinq ans passés et accomplis, pourveu qu'ils soient mis en devoir de requérir l'advis et conseil de leurs dits pères et mères. Ce que voulons aussi être gardé pour le regard des mères qui se marient, desquelles suffira requérir leur conseil et advis : et ne se ront lesdits enfans audit cas tenus d'attendre leur consentement.

...

(Sources: : Recueil Général des anciennes lois françaises - Tome XIII-Gallica - Bibliothèque Nationale de France)

Conclusion du congrès de Laissez-Les-Vivre SOS Futures Mères du 16 février 2013 prononcée par le Dr Luc Perrel

On ne peut évoquer les Droits de l'Homme (DH) sans citer Jean Madiran. C'est lui qui a parlé, superbement, des droits de l'homme sans Dieu (D.H.S.D.), et qui a posé la question centrale : sont-ce des vrais droits ?

LES VRAIS DROITS ne sont pas la Liberté de la Jouissance, la Liberté et la Jouissance (... "croire ou ne pas croire en toute Liberté..." disait récemment Manuel Vals, actuel ministre de l'Intérieur de monsieur Hollande).

Les vrais droits des hommes, c'est d'être gouvernés en vue du Bien Commun et du Salut éternel. Le bien commun concerne César, le salut éternel relève de Dieu et du for interne de chaque personne.

A CAUSE DE LEUR ORIGINE REVOLUTIONNAIRE (la déclaration des DH de 1789, complétée par celle de 1948) les droits de l'homme sont une idéologie redoutable, parce que meurtrière, "pire que le communisme et le nazisme" a dit Soljénitsine parlant du libéralisme contemporain. Ils sont en effet le véhicule remarquablement efficace du mondialisme libéral, planificateur et totalitaire, qui se construit, masqué, sous nos yeux sous l'apparence du bien et de la liberté.

Les droits de l'homme en effet sont SEPARES de la LOI NATURELLE, de la dimension surnaturelle de l'être humain, et par là opposés à la réalité (le statut de l'embryon, par ex.)

Séparés de la loi naturelle, ils sont séparés de la loi divine dont elle est le reflet (le Décalogue). L'Évangile ne parle pas de droits, il parle du Ciel : le but à atteindre, par TOUS...



Drs Luc PERREL et Xavier DOR



Stand CIVITAS

MAIS IL Y A LA UNE DIFFICULTE pour notre époque. Parce que les papes de la 2ème moitié du XXème siècle ont commis la même erreur que Léon XIII avec le Ralliement, en voulant christianiser les droits de l'homme.



Stand LLV-SOS FM

Léon XIII a cru sauver l'Eglise et la religion en ordonnant aux catholiques français d'accepter la République. Comme le fit plus tard Pie XI avec la condamnation de l'Action Française en 1926. Par une sorte de syllogisme politique (qui ne valait pas un clou), Léon XIII a pensé : les bons chrétiens sont encore nombreux en France, ils éliront de "bons" députés, qui voteront de "bonnes" lois. Le malheur est qu'il n'y a pas, dans LE SYSTEME, de "bons" députés, ni même de "bonnes" lois, ou bien rarement. Les catholiques DIVISES ont été laminés, et au final Léon XIII a obtenu les lois anti-religieuses de 1905, et l'expulsion de Congrégations enseignantes et contemplatives. Et il nous a laissé en prime la démocratie chrétienne, dont nous ne sommes toujours pas débarrassés !...



Stand SOS TOUT PETITS

En plaidant, à l'ONU et ailleurs, la cause des droits de l'homme, Paul VI aussi bien que Jean-Paul II ont entretenu une confusion regrettable chez les fidèles, (car bien sûr pour eux, les droits de l'homme n'étaient pas les DHSD), confusion qui dure toujours.



Pr Paul de VIGUERIE

On peut le constater par exemple avec certains slogans erronés de la "Manif pour Tous", ou dans la volonté, acharnée, d'être Apolitique et Aconfessionnelle de la Marche pour la Vie du mois de janvier.

Ainsi les droits de l'homme SONT SEPARES DE LA REALITE, l'Utopie des Lumières est le fondement de DHSD.

Or, selon un de nos orateurs de ce matin, (Guillaume de Thieulloy, dans un entretien à Monde et Vie du mois de mai 2012), dans le domaine politique " la Droite c'est le respect



Stand de l'ACTION FAMILIALE ET SCOLAIRE



Dr Philippe de LABRIOLLE

de la réalité", r e m a r q u e intéressante qui pourrait ouvrir de belles perspectives, si les hommes politiques étaient sincères...

Mais QU'EST LE REALISME ? On peut trouver la réponse chez Benoit XVI : " la personne réaliste est celle qui reconnaît dans le Verbe de Dieu le fondement de Tout" (*Verbum Domini nov.2010*).

C'est avec ces armes-là - la loi naturelle et le réalisme - qu'il faut combattre les droits de



Jean-Pierre MAUGENDRE

l'homme, machine de guerre contre l'Eglise catholique et le salut du genre humain. Car il s'agit bien d'une guerre entreprise contre le genre humain.

Je ne crois guère à une SOLUTION P U R E M E N T POLITIQUE, mais ce volet ne doit pas être négligé pour autant. L'exemple des "bons" gouvernements catholiques, qui ne sont pas parvenus à réellement perdurer, doit nous

inciter à la modestie.

Je citerais les réductions jésuites au Paraguay (E.Corti), Garcia Moréno en Equateur, Salazar au Portugal, sous oublier Dolfüss en Autriche, Il y en a d'autres... Il est amusant de remarquer que le dictionnaire Larousse qualifie la politique de tous ces chefs d'état de



Stand ACIM

"corporatiste et autoritaire"... nuance péjorative douceuse, qui ne doit nullement nous impressionner bien au contraire

C'est avec LA FOI et LA RAISON qu'il faut dénoncer le mensonge scandaleux des droits de l'homme. C'est la leçon du pontificat de Benoît XVI.

Il est quand même remarquable de constater que, même dans un pays aussi déchristianisé que la France, il suffit aux évêques de claquer des doigts, pour mettre un million de personnes dans la rue.



Guillaume de THIEULLOY

C'est sur la LOI NATURELLE, sur la VIE et la FAMILLE, qu'il faut appuyer nos discours et nos actes. Car je suis persuadé qu'on peut ainsi



Béatrice VOUTERS et Nelly CASANOVA

rassembler beaucoup de monde, sans trop se préoccuper de

savoir s'ils sont croyants ou non, démocrates ou royalistes, pauvres ou riches !...

Parce que la loi naturelle, c'est le COEUR de l'HOMME QUI VAUT BIEN MIEUX QUE TOUS CES PRETENDUS DROITS !

Docteur Luc PERREL
Président

LA DÉFENSE DE LA POLITIQUE FAMILIALE : un combat indissociable de notre combat pour la vie

Dès la création de Laissez-Les-Vivre, nos fondateurs ont mis en exergue cette exigence. A tel point que dès notre premier congrès, organisé en 1973 à Strasbourg, nous avons élaboré un programme essentiellement axé sur la politique familiale. Ainsi, notre objet social comme notre stratégie de combat sont donc sur ce que nous appelons depuis 40 ans :

"Notre programme de Strasbourg"

Dès le début des années 1970, nos pionniers ont compris que la destruction de la famille était un des objectifs permanents des protagonistes de la culture de mort. Notre programme de Strasbourg constitue une initiative politique -au sens noble du terme- pour contrecarrer, d'une part, l'anéantissement progressif de la famille par « l'action sociale » et, d'autre part, l'interdiction faite aux parents d'éduquer eux-mêmes leurs enfants. Bien aux contraire, notre programme de Strasbourg préconise, par tous moyens, l'aide aux familles nombreuses.



*Famille nombreuse : famille heureuse !
Famille très nombreuse : famille très heureuse !*

Anéantir la famille par « l'action sociale »

La politique familiale instituée par le code de la famille en 1939, certes tardivement mais courageusement, a été ardemment mise en œuvre durant la seconde guerre mondiale, poursuivie dès 1945 avec la création de la sécurité sociale et de sa branche FAMILLE et sans cesse développée sous la IV^e République puis durant les quinze premières années de la V^e République.

En effet, dès le départ, cette politique avait pour objectif de relancer la natalité qui s'était effondrée du fait de la disparition de 1 400 000 de Français

Détruire la famille en l'attaquant dans son maillon le plus faible !



Le Dr Pierre SIMON (1925-2008) est l'auteur du fameux rapport éponyme publié en 1971 sur "le comportement sexuel des Français"

En 1956, Il est co-fondateur et devient vice-président du Mouvement Français pour le planning Familial (nommé "Maternité heureuse" jusqu'en 1960)

Il a été grand-maître de la Grande Loge de France à deux reprises : de 1969 à 1972 et de 1973 à 1975 et conseiller technique dans les cabinets de deux ministres de la Santé : Robert BOULIN et Simone VEIL. En 1974, il est l'auteur principal du projet de loi VEIL.



A la demande de plusieurs de nos adhérents, nous publions à nouveau des extraits-clés de son livre publié en 1979 : "De la vie avant toute chose" *

"Nous voulons détruire la civilisation judéo-chrétienne. Pour la détruire, nous devons détruire la famille. Pour détruire la famille, nous devons l'attaquer dans son maillon le plus faible : l'enfant qui n'est pas encore né. Donc, nous sommes pour l'avortement... Nous sommes conscients que ce combat n'est pas seulement technique mais philosophique. La vie comme matériau, tel est le principe de notre lutte... La révision du concept de vie, induite par la contraception, transformera la société dans son intégralité."

* Ce livre est épuisé depuis plus de vingt ans mais on peut en trouver de temps à autre sur sites spécialisés de vente par internet.

en 14-18 (puis de 670 000 en 39-45), sans compter bien sûr la descendance que ceux-ci auraient pu avoir et qui se compteraient par millions. Progressivement et insidieusement, cette politique familiale a cédé la place dès 1974 à une politique sociale indifférente puis de plus en plus hostile à la famille.

Ainsi, s'est créée avec les fonctionnaires territoriaux d'action sociale une véritable « armée grise » (comparable en effectifs à l'armée rouge soviétique) SANS INTERRUPTION DEPUIS 1974. La « société libérale avancée » giscardienne débute avec le funeste trio GISCARD-CHIRAC-VEIL jusqu'en 1976. Suivent les deux septennats MITTERRAND (1981-1995) avec les lois DEFFERRE (1982), dites de décentralisation, qui transforment les DDASS, directions

Le Haut Conseil de la Famille, créé en 2009 par le gouvernement FILLON, s'est substitué à la Conférence de la Famille et au Haut Conseil de la Population et de la Famille. Le HCF comptait déjà 48 membres : 12 nouveaux membres ont été nommés le 6 février 2013 par arrêté du Premier Ministre qui en était jusqu'alors président. Le HCF demeure cependant sous l'égide du chef du gouvernement.

• M. Bertrand FRAGONARD, magistrat à la Cour des Comptes et ancien commissaire au Plan, en était déjà président délégué. Le président en titre étant jusqu'alors le Premier Ministre. M. Fragonard a été missionné intuitu personae en janvier 2013 pour préparer un plan d'économies de 2,6 milliards d'euros en matière de prestations familiales.

• M. Jérôme BALLARIN fondateur et président de l'Observatoire de la parentalité en entreprises (conciliation vie familiale - vie professionnelle)

• Mme Anne CADORET Université de Paris V Descartes enseignante "chercheuse" Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) - Etudes sur les "nouvelles configurations familiales et les parentés plurielles"

• Mme Eliane LABOURLETTE, Fédération syndicale des familles monoparentales

• M. Robert LAFORE, Professeur de droit public, directeur honoraire de l'IEP de Bordeaux

• Mme Marianne LAIGNEAU, Conseiller d'Etat, seule femme du Comité exécutif d'EDF dont elle est Secrétaire Générale et DRH également présidente d'honneur de l'association : "Elles bougent"

• Mme Hélène PERIVIER, Economiste à la Fondation Nationale des Sciences Politiques - co-responsable du programme "Présage" qui prépare et promeut toute la théorie de l'enseignement du gender co-auteur de plusieurs rapports ayant préconisé la réduction et le partage arbitraire du congé parental

• M. François de SINGLY, Professeur de sociologie à l'Université Paris V- Descartes - spécialisé dans la sociologie de la famille contemporaine - auteur d'un ouvrage "L'injustice ménagère". Tout un programme !!!!

• Mme Irène THERY, membre du comité scientifique de l'INED, déjà membre du HCF jusqu'en 2003, théoricienne du gender co-auteur avec Hélène PERIVIER de rapports sur le raccourcissement du congé parental

• Isabelle YENI, inspectrice générale des affaires sociales

• Mme Cécile VAN DE VELDE, Sociologue, maître de Conférences à l' EHESS - domaines de recherches : sociologie comparée de la jeunesse et des âges de la vie

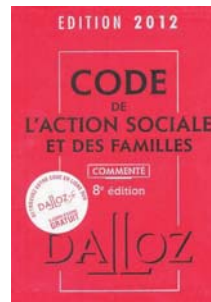
Notons également la nomination de deux "techniciens" de la famille, plus ou moins neutres.

• M. Dominique BALMARY, Président de l' UNIOSS (Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et organismes privés sans but lucratif sanitaires et sociaux)

• M. Yves FOURNEL, 9^{ème} adjoint socialiste au maire de Lyon, chargé de l'éducation, de la petite enfance et de la place de l'enfant dans la ville - Président délégué du Réseau Français des Villes Educatrices

Notons qu'en plein débat sur le mariage homosexuel, les nouveaux membres du HCF sont pratiquement tous d'obédience socialiste et libertaire, fervents partisans des "nouvelles configurations familiales", des "parentés plurielles", de la suppression progressive du congé parental d'éducation et du travail obligatoire pour les femmes. Les millions de familles étrangement constituées d'un père, d'une mère et d'un ou plusieurs enfants n'ont qu'à bien se tenir !

départementales de l'action sanitaire et sociale, dépendant du préfet, en DAS, directions de l'action sociale, rattachées au président du conseil général. Dans certains départements, ces DAS portent des noms magnifiques tels que « direction de la solidarité » ou même « direction de la solidarité et de la famille ». Mais, en fait, quelles que soient les bonnes idées ou la tendance du conseil général, celui-ci exerce très peu de pouvoirs.



Mesure emblématique s'il en faut, **le code la famille devient alors le code de l'action sociale et des familles.**

Certes, il peut organiser ses directions et services ou instituer un règlement départemental d'action sociale équilibré mais pour ce qui est de son fonctionnement, ses services lui interdisent tout droit de regard au titre d'une soi-disante confidentialité des dossiers, d'ailleurs en violation flagrante de la loi qui attribue le pouvoir décisionnaire au seul président du conseil général.

Dix ans après les lois DEFFERRE, en 1993, cette « armée grise » comprenait déjà 300 000 fonctionnaires territoriaux d'action sociale ; en 2003, 950 000 (déjà 100 000 de plus que le nombre d'enseignants !) et les budgets 2013 prévoient le chiffre extravagant de 1 200 000 pour

Détruire les allocations familiales

En onze mois, les Français ont pu constater à quel point le diplômé d'HEC HOLLANDE était peu au fait des processus économiques, persuadé, en effet, que l'augmentation forcée de tous impôts et taxes permettra de réduire le taux, bientôt inégalé de toute l'histoire de France, des sans-emploi.

Par contre, les Français ignoraient encore à quel point le diplômé de Sciences Po, sorti 7^o de l'ENA et ancien magistrat de la Cour des comptes, méconnaissait les fondements même de la République. En effet, lors de son entretien télévisé du 28 mars, le chef de l'Etat a annoncé vouloir diviser par deux les allocations familiales des "plus aisés":

1^o le chef de l'Etat a ainsi montré qu'il ignorait le caractère universel de la sécurité sociale qui s'applique tout autant aux bénéficiaires qu'aux cotisants de sa branche FAMILLE. Or, ce caractère universel, établi dès 1945, constitue l'un des fondements "les plus sacrés" des IV^o et V^o Républiques. Si son argument clé est le déficit de la branche FAMILLE, pourquoi donc ne pas diviser également par deux le montant des allocations journalières d'assurance maladie ou de maternité et des pensions de retraites des "plus aisés" puisque ces branches s'avèrent encore nettement plus déficitaires ? Les cotisations d'allocations familiales (payés en fait par les entreprises) des "plus aisés" seront-elles également divisées par deux ?

2^o Le chef des armées se prend également pour le "chef de la sécurité sociale" qui ne constitue pas non plus sa propriété personnelle. Ainsi pour la branche FAMILLE, la loi (article 212-1 du code de la sécurité sociale) garantit une gestion quadripartite : assurés sociaux, organisations patronales, associations familiales et Etat (qui ne dispose d'ailleurs que de 4 représentants sur 24 !) sont chargés de gérer les caisses d'allocations familiales.

3^o le président de la République semble ignorer que le budget de la sécurité sociale est totalement distinct du budget de l'Etat. Or, si la loi de financement de la sécurité sociale est, comme la loi de finances de l'Etat, également votée par le Parlement, elle répond à une procédure spécifique et tout à fait distincte. Mais, les plus hauts dignitaires de l'Etat, dont M. HOLLANDE lui-même annoncent régulièrement réduire le déficit de l'Etat par des restrictions ayant trait à la sécurité sociale !

L'histoire de la V^o République retiendra essentiellement "Monsieur 100 000 volts", Gilbert BECAUD, et "Monsieur -40% en 11 mois", c'est-à-dire le président HOLLANDE lui-même. En moins d'un an, le très virtuel "président de tous les Français" aura réussi le tour de force de se mettre à dos la quasi-majorité des Français : Front de gauche, communistes, verts, centristes, à amplifier l'opposition du Front national et même à réunifier l'UMP contre lui ! Mais, désormais, même de nombreux élus socialistes commencent à ruer dans les brancards !

LE RAPPORT FRAGONARD



M. FRAGONARD remettant son rapport au chef du gouvernement

Magistrat à la Cour des Comptes, et ancien commissaire au Plan, nommé par le précédent chef du gouvernement président du Haut Conseil de la Famille en janvier 2011, Monsieur Bertrand FRAGONARD a remis intuitu personae au premier ministre le 9 avril 2013 un rapport qui semble très empreint d'idéologie maçonnique. Tout d'abord, l'expression de "boîte à outils", déjà utilisée par le chef de l'Etat à plusieurs reprises dans son entretien télévisé du 28 mars a été reprise par M. AYRAULT concernant le dit rapport. De plus, la présentation de ce dernier a fait l'objet de la formulation d'un nouveau concept, celui de "l'universalité sans uniformité", pour justifier la proposition de modulation des allocations familiales en fonction des revenus. Ce rapport est écrit personnellement par Monsieur Fragonard et ce dans la tradition "moi président, je", qui semble faire des émules à tous les niveaux.

Ce rapport destiné à trouver 2,6 milliards d'économies pour combler le déficit de la branche famille de la Sécurité Sociale, s'attaque au plus petit des déficits de la Sécurité Sociale et il est d'autant plus injuste de s'acharner ainsi sur la branche Famille que cette dernière serait très largement en excédent si ne pesaient

pas sur elle des charges indirectes à hauteur de 9 milliards d'euros, normalement du ressort de l'assurance vieillesse. Ainsi, depuis 2001, la branche Famille assure le financement des 4,43 milliards d'euros annuels de l'assurance vieillesse pour les parents à faibles revenus ayant élevé au moins 3 enfants, laquelle prestation était auparavant du ressort du Fonds de Solidarité Vieillesse et depuis 2011 les 4,38 milliards d'euros de majoration de 10% des retraites des parents ayant élevé au moins 3 enfants.

En outre, bien des dépenses de la branche Famille ne sont en réalité que des dépenses de solidarité ne revêtant aucun caractère familial : ainsi en 2011, 41% des 11,4 millions d'allocataires étaient des couples sans enfants, pourcentage en constante augmentation et compte tenu de la mise sous conditions de ressources de nombreuses prestations, le montant moyen des allocations versées pour les couples ayant seulement un enfant à charge était pour l'année 2011 légèrement supérieur à celui versé pour un couple avec 2 enfants à charge. Idem quant au constat du détournement total de la mission initiale de la branche Famille, qui reste pourtant financée à près de 60% par les cotisations patronales (5,9 % du salaire brut). Mais il est désormais dans l'esprit des magistrats de la Cour des Comptes de s'en prendre aux aspects les plus emblématiques de la politique familiale française. Philippe SEGUIN, le premier, avait classé le quotient familial dans la catégorie des niches fiscales. Son successeur Didier MIGAUD est l'un des rares députés socialistes à s'être opposé au rétablissement des allocations familiales à toutes les familles en 1998 après une année de mise sous condition de ressources par Monsieur JOSPIN.

En septembre 2012, le rapport de la Cour des Comptes suggérait déjà de renforcer les conditions de ressources de l'allocation jeune enfant et de mettre sous condition de ressources ce qui reste l'allocation parentale d'éducation. Les propositions du rapport Fragonard sont révélatrices de cette même mentalité de démantèlement de ce qui reste de politique familiale. La modulation en fonction des revenus, la suppression ou la proposition de réserver la prime de naissance au premier enfant s'inscrit en flagrante contradiction avec l'esprit même de la politique familiale française. Car, plus que jamais, la France a besoin de naissances et malgré les cocoricos des médias, la lente érosion du nombre des naissances en France métropolitaine se poursuit et avec seulement 792 000 naissances en 2012 la France n'assure toujours pas le renouvellement des générations. Il est donc impératif de soutenir les familles de 3 enfants et plus car ce sont les quelques 76 000 enfants de rang 3 et les 32 000 enfants de rang 4 et plus nés en 2012 qui vont continuer à assurer tant bien que mal l'avenir de la démographie française. C'est pour ces familles qui acceptent encore l'immense sacrifice financier d'être "hors normes" qu'il est indispensable qu'il subsiste une véritable politique familiale d'allocations élevées, de congé parental rémunéré et de quotient familial. C'est cette dernière, bien plus que l'augmentation toujours programmée de modes de garde et des places en crèche, qui sauvera la démographie.

En conclusion, le rapport Fragonard réussit un exploit : faire l'unanimité quasi-absolue contre lui : familles, associations familiales, gauche, droite et même la quasi-totalité des autres membres du Haut Conseil de la Famille qui émettent un avis défavorable sur le rapport de leur président !

les cent départements ! Le budget de fonctionnement dépasse désormais le montant de l'impôt sur le revenu de la nation tout entière : 60 MILLIARDS D'EUROS ! Il s'agit bien d'un budget de fonctionnement limité aux traitements des fonctionnaires territoriaux d'action sociale, locaux, véhicules, bureautique.... ; ce budget ne comprend pas un centime de prestations familiales puisque celles-ci sont uniquement versées par la branche FAMILLE de la sécurité sociale (CNAF). Quant aux aides sociales, elles sont presque réduites à néant : une mère de famille isolée avec cinq enfants à charge vient d'attendre un mois pour qu'un comité Théodule lui octroie généreusement 22 € d'aide alimentaire ! Et ce cas est loin d'être isolé !

Depuis de nombreuses années, certains pédagomanes, qui ont pris progressivement le pouvoir dans les ministères (éducation, santé, travail.....) cherchent sans aucun tabou à rendre l'école obligatoire dès l'âge de deux ans ! Sans le moindre doute, les enfants passeront bientôt de la maternité à l'école, avec le succès que l'on connaît : plus d'analphabètes en 2013 qu'en 1914 !

En 1950, lorsque le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) a été créé, un foyer de trois enfants percevait en allocations familiales l'équivalent de 75 % du SMIG.

En 1970, lorsque le SMIC (salaire de croissance) a été créé, les « allocs » représentaient encore 60% du SMIC.

En 2013, elles n'en représentent plus que 25% !

Interdire aux parents d'éduquer leurs enfants eux-mêmes !

On empêche les mères de famille d'élever elles-mêmes leurs enfants. On crée chaque année des dizaines de milliers d'emplois « d'action sociale » pour que des quasi-fonctionnaires assurent l'éducation des enfants des autres : les parents en deviennent littéralement interdits d'éducation.

Voici les principales méthodes mises en oeuvre depuis quarante ans :

- Réduire voire supprimer, restreindre ou imposer les allocations familiales (expérience JOSPIN en 1998 ; proposition ATTALI en 2008 ; rapports successifs de la Cour des Comptes depuis 2008 ; projet HOLLANDE en 2013).

Depuis plus de quinze ans, cette agression permanente contre les prestations familiales vise à supprimer le caractère universel de la sécurité sociale (dont les allocations familiales constituent l'une des quatre branches depuis sa fondation en 1945) ;

- Réduction progressive de l'allocation parentale d'éducation qui a pourtant favorisé la naissance de millions d'enfants ;

- Suppression progressive du quotient familial qui a pourtant pour objectif l'équité fiscale entre parents avec charges de famille ou sans ;

- Rendre l'école obligatoire dès l'âge de trois ans (voir deux ans !) : les enfants passeront-ils directement de la maternité à l'école ?

- Réduire les vacances d'été : en 30 ans, elles auront été divisées par deux, passant de douze à six semaines !

- Rétablir l'école le mercredi en repassant donc de quatre jours à quatre jours et demi voire cinq jours par semaine : d'une pierre, deux coups ! On limite ainsi considérablement les horaires possibles pour le catéchisme ;

- Rendre obligatoire l'étude du soir pour tous : ainsi, les enfants rentreront chez eux vers 18 h 30 au lieu de 17 heures !

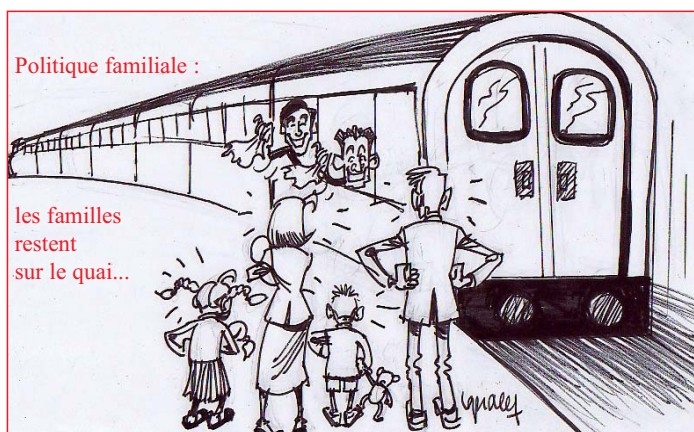


Les "brigades de protection des familles" : les dictatures les plus dures n'ont jamais autant harcelé les familles".

POP, l'enfant sans sexe, fait des émules dans toute l'Europe

Son papa et sa maman suédois sont convaincus d'offrir à Pop une liberté supplémentaire en le débarrassant du poids des normes attachées à tel ou tel sexe. Cette neutralité est pour eux une façon de lutter contre les stéréotypes... rose ou bleu. Pop a 6 ans et il est élevé sans différenciation sexuelle. Il ne sait pas s'il est un garçon ou une fille et pour le protéger de tout risque ou de toute mauvaise influence, ses parents le gardent loin de toute contamination possible : ils ne lui ont pas révélé son sexe même en l'inscrivant à l'école. Ainsi, il choisit lui-même tous les jours sa façon de s'habiller un jour plutôt masculin, un jour plutôt féminin. On peut tout de même s'inquiéter d'une lacune dans cette éducation modèle : il a un papa et une maman et non un parent 1 et un parent 2.

Déjà révélé au public par le quotidien "Svenska Dagbladet", le cas de Pop a fait des émules en Grande-Bretagne où un autre enfant Sasha n'a eu connaissance de son sexe qu'à l'âge de 5 ans et au Canada un couple a décidé de taire le sexe de Storm, un bébé né en 2011. En 2008, la Suède a débloqué 12 millions d'euros pour éliminer les stéréotypes sexués dans les écoles. Ainsi des livres "modernes" traitant de l'homosexualité et de la transsexualité ont remplacé les anciens "truffés de clichés sexistes". Un nouveau pronom neutre "hen" est apparu dans la langue suédoise pour désigner une personne sans en mentionner le sexe et cinq écoles primaires certifiées LGBT ont vu le jour à Stockholm, les enfants y sont désignés comme étant "les amis". La France n'est pas en reste, tandis que la députée socialiste, Sandrine MAZETIER, proposait de supprimer l'appellation école maternelle pour la remplacer par école première, la crèche Bourdarias à Saint-Ouen ne différencie pas garçons et filles et leur propose systématiquement les mêmes activités. Elle fait l'objet de visites très médiatisées de nombreuses personnalités politiques telle Eva JOLY au moment de la campagne présidentielle et plus récemment en septembre dernier Dominique BERTINOTTI et Najat VALLAUD-BELKACEM ont vanté les mérites de cet établissement qui "donne plus de possibilités au lieu de les limiter". Alors que la psychologue canadienne Susan PINKER démontre que ce système ne peut pas fonctionner, les ministres français veulent augmenter les subventions octroyées à cette crèche et envisagent de généraliser l'enseignement des stéréotypes sans genre aux formations d'éducateurs petite enfance.



- Imposer un service médical territorial obligatoire avec vaccins et traitements imposés ;
- Développer un service médical scolaire en recrutant des bataillons d'infirmières, de psychologues et autres « professionnels de santé » : ainsi on peut imposer sans limite la contraception, les pilules abortives du lendemain et du surlendemain ainsi que l'avortement, d'ailleurs remboursé à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2013, et bien entendu, sans la moindre information aux parents en vertu d'un pseudo-secret médical. (auquel seuls les médecins sont tenus) ;

- Développement famarieux d' « emplois familiaux » qui n'ont, bien entendus, de familiaux que le nom. En fait, il s'agit de « familles d'accueil à titre permanent » le plus souvent recrutées parmi des chômeurs en fin de droit ou des bénéficiaires du R.S.A. – Actuellement, on compte ainsi plus de 250 000 enfants subissant un « placement », c'est-à-dire à la charge de l'Etat (placements judiciaires) ou des conseils généraux (placements volontaires) plus 250 000 autres enfants subissant une « mesure d'action éducative » telle qu'une contraception imposée : leurs parents doivent, comme eux, se soumettre à un strict suivi, comme jamais aucun délinquant n'en connaîtra, par des éducateurs spécialisés, des assistantes sociales ou des « conseillères en économie sociale et familiale ». Ces derniers constituent les gros bataillons des 1 200 000 fonctionnaires territoriaux d'action sociale coûtant 60 milliards d'euros par an aux départements français dont 35 (plus d'un tiers) sont en faillite permanente !

Cette haine désormais ouverte contre la famille s'est nettement accentuée depuis 2012 avec l'arrivée au pouvoir du socialiste HOLLANDE :

- Matraquage fiscal des familles et des retraités,
- Remboursement de l'avortement à 100% depuis le 1^{er} janvier 2013,
- Remboursement de la contraception à 100% même pour les mineurs,
- Malus aggravé pour les véhicules familiaux,
- Dénaturation du mariage et de la famille avec la loi HOLLANDE-AYRAULT-TAUBIRA qui légalise le mariage entre homosexuels et l'adoption d'enfants par les couples homosexuels,

- **Projet de loi PEILLON** introduisant l'enseignement de la théorie du genre dès l'école primaire.

En détruisant, souvent définitivement, la cellule familiale on espère « socialiser » (ce néologisme s'est substitué progressivement au verbe sociabiliser sans doute jugé trop complexe !) au maximum chaque enfant.



Le bilan de quarante années de cette politique suicidaire est calamiteux : on compte ainsi plus d'analphabètes en 2013 qu'en 1914 et un nombre inégalé de chômeurs : selon le ministère du travail, fin février 2013, (source DARES publiés le 26 mars 2013) la France compte officiellement 3 200 000 chômeurs sans aucune activité et 5 750 000 si l'on comptabilise l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi considérés comme exerçant une activité professionnelle quelle qu'elle soit : chômeurs en formation, chômeurs en attente de formation, emplois précaires tels que « stages » (vrais ou faux). Chiffres auxquels il faut ajouter les 1 280 000 foyers bénéficiaires du RSA (sur un total de 2 100 000) non inscrits à Pôle Emploi. **Soit un record inégalé depuis 1997 de HUIT MILLIONS DE SANS EMPLOI qui risque fort d'être battu avant l'été 2013.**

Comment espérer ainsi que les Français aient plus qu'un ou deux enfants, alors que le « désir d'enfants » reste d'au moins deux ou trois par femme ? Même en tenant simplement compte des chiffres de l'INSEE, qui nous chante cocorico en permanence, avec un taux officiel de fécondité de DEUX ENFANTS PAR FEMME (1,93 en France métropolitaine), la France ne renouvelle pas ses générations ! En effet, même si le

taux de mortalité infantile a chuté de moitié en 30 ans – passant de 0,10 à 0,05 - le seuil de renouvellement des générations reste donc de l'ordre de 2,05.

POUR MOI, CE SERA



UN PAPA ET UNE MAMAN

<http://laissezlesvivre.free.fr>

LLV - SOS FM - BP 111 - 75463 PARIS CEDEX 10

Pierre et Béatrice
VOUTERS



QUAND LE SOUTIEN DE LA FAMILLE S'AVÈRE DÉCISIF !

Il semble que dans de nombreux cas le soutien de la famille puisse s'avérer décisif pour une très jeune fille désemparée à l'annonce d'une grossesse. Si le bébé est presque toujours bien accueilli à la naissance, l'annonce de sa venue peut se révéler problématique. Plusieurs jeunes filles enceintes ont pu grâce au soutien de leurs parents garder leurs bébés, c'est le cas de jeunes filles de différentes régions de France : Nadine, 18 ans et demi près de Lyon, Sophie 16 ans près de Brest et Noémie 17 ans dans la région de Nice dont les bébés naîtront cet été. Toutes les trois, pourtant se sont posées la question d'un éventuel avortement, immédiatement suggéré par le corps médical puis par l'entourage lycéen, mais elles ont en définitive tenu en raison du soutien moral et matériel de leurs parents. La mère de Sophie confie : "C'était affreux, ma fille ne

pouvait plus sortir de notre maison car des employées du Planning l'attendaient devant chez nous pour la conduire au rendez-vous auquel elle avait finalement renoncé". Noémie a dû quitter le lycée qu'elle fréquentait en raison du harcèlement des parents du papa. Nadine se fait accompagner par sa mère à ses rendez-vous de médecin et d'échographie parce qu'elle sait qu'elle va être cuisinée de questions et remarques désobligeantes, du style : "*Voulez-vous vraiment le garder ? Tout de même dans votre situation ce n'est vraiment pas raisonnable !*" Mais toutes n'ont pas cette chance : Amandine, 17 ans, affirme au contraire : "*Il ne faut surtout pas que mon entourage soit au courant de ma grossesse avant que mon bébé ait quatre mois sinon ma mère et mon beau-père m'obligeront à avorter.*" Elle sait que Laissez-Les-Vivre la soutient et cela lui donne un peu de courage

Suite page 12



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Merci de compléter ce document et de nous le retourner signé, en y joignant un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever chaque mois, jusqu'à révocation, la somme de € au profit de l'association : (7, 10, 15, 20, 30, 50, 60 € ou autre montant)

Fait à : le :

SIGNATURE

Code	Code	Numéro	Clé
Etablissement	Guichet	de compte	

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse de votre agence bancaire :

.....

.....

LAISSEZ-LES-VIVRE – SOS FUTURES MERES

BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

Tél : 01 48 78 21 64

N° national d'émetteur : 417 263

Au dos : votre cotisation 2013



et d'énergie pour tenir coûte que coûte jusqu'au mois de juin, période où elle pourra respirer on ne pourra plus la forcer à avorter. Etre contrainte à avorter tel a été

le triste sort réservé à Sylvie, 19 ans, habitant Perpignan, que sa mère avait enfermée dans sa chambre jusqu'à ce qu'elle se résigne à être conduite à l'hôpital....

Béatrice VOUTERS
Vice-présidente

Miracle dans le Sussex !

Elle a maintenant 6 mois et est en excellente santé. Elle doit sa survie à la présence d'une paire de ciseaux de 71 grammes dans sa balance du Royal Sussex Hospital qui a permis de majorer son poids : elle a été déclarée pesant 453 grammes soit 53 grammes de plus que le seuil fatidique des 400 grammes en deça duquel en vertu des protocoles



médicaux du "chemin de soins" de Liverpool en vigueur aucun soin autre que palliatif ne peut être entrepris. Nous avons déjà évoqué dans notre numéro 174 le drame des bébés prématurés auxquels des soins de réanimation étaient refusés.

COTISATION 2013 :

- de membre actif (25 €) €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €
- de membre d'honneur (150 €) €
- de membre bienfaiteur (500 €) €
- Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) €
- Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES** €
- Don dédié à **SOS FAMILLES** €
- Don de soutien (montant libre) €
- TOTAL** €

MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

176

REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

CCP 1298 65 N PARIS

n° 176 Janvier - Février - Mars 2013